



## HAPPY DAY D'ISCLA

Fils de Toulon et Signora  
par Kannan

Le présent contrat a pour objet la vente d'une  
carte de saillie de l'étalon selle français  
HAPPY DAY D'ISCLA

## Contrat de saillie pour la saison 2025 (Naissances 2026)

Pour inséminer dans le centre de : .....

La jument NOM : .....

N°SIRE : .....

Race : .....

La société EQUITECHNIC domiciliée : Chemin du Marais - 14340 NOTRE DAME D'ESTRÉES-CORBON  
désignée par ce contrat comme étant « le vendeur »,  
☎ 02 31 32 28 86 / ☎ 06 14 17 11 90 / ✉ isabelle.lenaour@equitechnic.fr

### DÉCLARE VENDRE PAR LA PRÉSENTE À :

Mme, Mlle, Mr : ..... désigné(e) comme « l'acquéreur »

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

### UNE CARTE DE SAILLIE DE L'ÉTALON HAPPY DAY D'ISCLA

La vente de la carte de saillie s'effectuera, en I.A.F, I.A.R ou I.A.C. aux conditions suivantes :

- IAF : 200,00 € H.T. à la réservation (soit 211,00 € T.T.C)
- IAR et IAC : 300,00 € H.T. à la réservation (soit 316,50 € T.T.C) comprenant 3 doses réfrigérés ou 4 doses de 4 paillettes  
et
- 950,00 € H.T. jument pleine au 1<sup>er</sup> octobre 2025 avec **Garantie Poulain Vivant** (soit 1002.25 € T.T.C)

Les 2 chèques, à l'ordre d'EQUITECHNIC, doivent être joints au présent contrat, dès la première insémination :  
- le chèque de réservation sera encaissé à réception,  
- le solde ne sera déposé que le 1<sup>er</sup> octobre 2025 (sauf certificat vétérinaire attestant la jument vide).

La carte de saillie comprend 4 doses de 4 paillettes, **soit 16 paillettes au total**. Les paillettes non utilisées restent la propriété du vendeur et devront être retournées à EQUITECHNIC en fin de saison. Si la jument est restée vide, la réservation est reportable uniquement sur la saison 2026 et pour le même étalon.

Fait le : ...../...../..... à : .....

*en double exemplaire*

L'acquéreur :  
Faire précéder votre signature de  
la mention « Lu et approuvé »

Le vendeur :

Marc SPALART